

Don de la commune de Liverdy, district de Melin, de 15 marcs d'argenterie provenant de son église, lors de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de la commune de Liverdy, district de Melin, de 15 marcs d'argenterie provenant de son église, lors de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 365;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20532_t1_0365_0000_4

Fichier pdf généré le 23/01/2023

la République, vivent les représentants du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[La Roche-Sauveur, 8 vent. II] (2).

« Citoyens représentants,

Malgré les incursions des brigands jusques dans nos murs, malgré les attroupements séditieux qui grondent encore parfois à l'entour de nous et menacent de soulever les habitants des campagnes contre ceux des villes, nous avons néanmoins la douce satisfaction de voir et de vous annoncer que le bon esprit de la Révolution gagne et se propage dans nos environs, que les principes de la Raison et de la vérité ont de merveilleux avantages sur ceux du fanatisme et du mensonge.

Depuis plus de quatre mois notre église est devenue la salle publique où se tiennent régulièrement les séances de la Société Républicaine régénérée des sans-culottes de la Roche-Sauveur.

Le peu d'argenterie qui y étoit resté, consistant en quatre calices avec leurs patènes, un ciboire, une custode et un ostensor d'argent doré, pesant le tout 13 marcs 4 onces et demie, a été par nous déposé à l'administration du district et est destiné à passer au Creuset national pour être employé plus utilement au service de la République. A notre exemple les communes voisines déposent aussi leur argenteries au district. Bientôt sans doute tous ces hochets ridicules, ces aliments dangereux de l'orgueil et de la superstition, disparaîtront avec le ministre pervers et trompeur du culte religieux, du sol de la Liberté.

Dans les temples, dans la maison du riche, dans les chaumières du pauvre, partout on ne verra que les emblèmes de la nature, de la liberté et de l'égalité; on n'arborera que les couleurs nationales tricolores; on n'entendra que le langage de la justice, de la raison et de la vérité, et les airs retentiront de toutes parts des cris de Vive la République une et indivisible et impérissable, et Vivent les augustes représentants du peuple, qui méritent à tous les égards de rester à leur poste jusqu'à la paix. Tels sont les désirs et les vœux sincères des membres du Conseil général de la Roche-Sauveur.

CLARET (notable), J. HERBERT (off. mun.), C. JAFFRE (notable), REYNIER (notable), GUIRAUD (notable), JUVENOT, JILOT (agent nat. provisoire), GRIVIER (off. mun.), Fr. JUVENOT (notable), LELLERT (off. mun.), LOUIS VIVAL (notable), LEGAVIC (notable), S.F. GUILLOTE (maire), GIRARD (notable), DEGISCLARD (secrét.-greffier), PATUREL (notable).

11

La commune de Liverdy, district de Melun, invite la Convention nationale à rester à son poste, et fait offrande à la patrie de 15 marcs

(1) P.V., XXXIV, 139. Bⁿ, 8 germ. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n^o 1220; M.U., XXXVIII, 121.

(2) C 297, pl. 1018, p. 23.

2 onces 3 gros d'argenterie, provenant de son église qu'elle a dédiée à la Raison.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à l'administration des domaines nationaux (1).

12

Les commissaires du conseil d'administration de la force armée du district de La Grasse invitent la Convention nationale à rester à son poste et lui témoignent leur reconnaissance d'avoir rendu le général Dagobert au vœu des républicains de l'armée des Pyrénées-Orientales.

Insertion au bulletin (2).

[La Grasse, 7 vent. II. Les commissaires de la force armée du distr. ou présid. de la Conv.] (3).

« Au vrai Montagnard, président de la Convention nationale,

Nous conterons toujours le jour heureux qui nous fournit de mettre par ton organe sous les yeux de la Convention nationale, la motion et lettre écrite par notre brave commandant Bourdès au général Le Blanc.

Si les vrais Montagnards, les pères de la patrie, tenoient à des éloges, assurément nous leur en adresserions par la justice qu'ils ont faite au dieu de la Liberté (le vrai général Le Blanc Dagobert) en le rendant aux vœux des républicains de l'armée des Pyrénées-Orientales.

Nous nous bornerons, Citoyen président, à offrir à la Convention nationale, les sentiments de reconnaissance et de gratitude, en vrais Montagnards, d'un si grand bienfait. Nous l'invitons à rester à son poste. A notre tour, nous lui jurons de faire triompher ses travaux et ses armes et d'exterminer tous les tyrans. Notre dernier soupir sera celui de dire : Vive la République, Vive la Montagne.

Salut, Fraternité, accolade, union et surveillance. »

P. MIOT (comm^{re}), CLOTTES (cap^{re}),
ROUJON (comm^{re}).

P.c.c. : DELLAC (secrét.), BOURDÈS (Cdt en chef).

[Extrait des reg. du Conseil d'administration, 7 vent II].

Adresse au président de la Convention nationale,

Le citoyen Bourdès, commandant et président, a dit que la séance étoit ouverte, a cédé le fauteuil au citoyen Clottes, capitaine et vice-président, a demandé la parole et a dit :

Camarades, il est donc arrivé, ce moment annoncé et désiré si ardemment, des sans-culottes Montagnards. Il est donc enfin arrivé ce jour

(1) P.V., XXXIV, 139. Bⁿ, 8 germ. (1^{er} suppl^t) ; M.U., XXXVIII, 121.

(2) P.V., XXXIV, 139; M.U., XXXVIII, 121.

(3) C 299, pl. 1048, p. 4, 5.